



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol en Planeur -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint-Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tel : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVP : 533502

TARIFS 2026 ^{1 2}

JE DÉCOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans ³	≥ 25 ans
JE DÉCOUVRE ^{4 5}		
Vol d'initiation : Un vol en planeur sur un planeur biplace, piloté par un pilote expérimenté. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance découverte 3 jours + 1 vol en planeur en biplace accompagné	170,00 € Offre -18 ans ! si scolarisé en Ille-et-Vilaine : 130,00 €	170,00 €
J'APPRENDS À PILOTER ^{6 7}		
Pack Formation : formule tout compris pour apprendre à voler et voler seul ! Ouvert uniquement aux non lâchés solo au moment de l'inscription. Ne peut être souscrit qu'une année. Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€) + carnet de vol + formation théorique et pratique : séances sur simulateur-en salle-en visioconférence, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 70 décollages au treuil et 5 remorqués à 500m inclus. Ne comprend pas : Cours en ligne FFVP « SPL Théorique », à acheter sur https://www.ffvp.fr/produit/spl-theorique/ / Redevance DGAC pour délivrance SPL / Visite médicale	2100,00 € hors bourses FFVP pouvant représenter 500€ ⁸	2100,00 €
Pack Complément de Formation : ouvert uniquement et obligatoire aux élèves-pilotes non lâchés solo ayant souscrit un pack formation ou pack complément de formation l'année précédente aux Planeurs d'Ille-et-Vilaine et avec un avis favorable du responsable des formations Comprend : cotisation + participation aux frais de fonctionnement + licence-assurance annuelle (IA 10k€), formation théorique et pratique : séances sur simulateur-en salle-en visioconférence, heures de vol de formation en biplace illimitées, heures de vol en solo illimitées, 40 décollages au treuil inclus Ne comprend pas : Cours en ligne FFVP SPL Théorique, à acheter sur https://www.ffvp.fr/produit/spl-theorique/ / Redevance DGAC pour délivrance SPL / Visite médicale	1600,00 € hors bourses FFVP pouvant représenter 500€ ⁹	1600,00 €

¹ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

² Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2026 à minuit. Elles ne sont ni remboursables, ni transmissibles.

³ Bénéfice du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVP 2026 moins de 25 ans.

⁴ L'association peut vous remettre un bon-cadeau ouvrant droit à un vol d'initiation. Ce bon est valable 24 mois, à compter de sa date d'émission. Il n'est ni remboursable, ni transmissible.

⁵ Suite à l'achat d'un vol d'initiation, 50€ seront remboursés sur demande en cas de souscription d'un pack découverte dans l'année.

⁶ Les packs formation et complément de formation sont valables jusqu'au 31 décembre 2026 et ne sont ni convertibles, ni remboursables.

⁷ Ces formules peuvent être payées en trois fois maximum.

⁸ Les bourses sur objectifs attribuées par la Fédération Française de Vol en Planeur pour promouvoir la formation des jeunes peuvent représenter jusqu'à 500€ (lâché solo, Pass Planeur, SPL).

⁹ Les bourses sur objectifs attribuées par la Fédération Française de Vol en Planeur pour promouvoir la formation des jeunes peuvent représenter jusqu'à 500€ (lâché solo, Pass Planeur, SPL).



Planeurs d'Ille-et-Vilaine

- Association Sportive et de Formation au Vol à Voile -

Aérodrome
56 Bonne Fontaine
35390 Saint Sulpice des Landes

Email : info@planeur35.org

Web : www.planeur35.org

Tél. : 02 99 71 04 04

SIRET : 529 464 125 00010

Affiliation FFVP : 533502

TARIFS 2026 ^{10 11}

JE DECOUVRE (page1) - J'APPRENDS A PILOTER (page 1) - JE SUIS BREVETE (pages 2,3,4)

Prestation	< 25 ans ¹²	≥ 25 ans
------------	------------------------	----------

JE SUIS BREVETÉ OU ACTIVITE A LA CARTE			
Cotisation annuelle : pour devenir membre de l'association. <i>Incluse dans les formules « Je découvre » et « J'apprends à piloter ».</i>		94,17 €	
FONCTIONNEMENT	Participation annuelle aux frais de fonctionnement : obligatoire sauf pour les adhérents de passage restant moins de 15 jours et les membres ne volant pas. Incluse dans les formules « Je découvre » et « J'apprends à piloter ». Non modifiable, ni remboursable.	146,01 €	237,27 €
	Participation journalière aux frais de fonctionnement : obligatoire jusqu'au 15 ^e jour de vol, pour les adhérents n'ayant pas souscrit la participation annuelle aux frais de fonctionnement. Gratuit à partir du 16 ^e jour.	14,61 €	20,68 €
Licence-assurance FFVP annuelle : tarif variable selon options. <i>Incluse dans les packs formation.</i>		à partir de 93,06 €	à partir de 198,56 €

¹⁰ Tarifs applicables dès la date d'édition et susceptibles d'être changés sans préavis.

¹¹ Toutes les prestations souscrites prennent fin au plus tard le 31 décembre 2026 à minuit. Elles ne sont pas remboursables.

¹² Bénéficie du tarif moins de 25 ans tout adhérent ayant souscrit une licence-assurance FFVP moins de 25 ans.

I L L I M I T E	Forfait heures de vol illimitées ¹³ : sur tous les planeurs de l'association.	750,00 €	1137,69 €
	Forfait 20 heures de vol ¹⁴ sur tous les planeurs de l'association. Les heures supplémentaires sont au tarif horaire.	Non applicable	750,00 €
P A R T R A N C H E	Extension 10 heures de vol supplémentaires ¹⁵ : sur tous les planeurs de l'association. Cette extension peut être souscrite uniquement après un forfait 20h. Après un forfait 20h et deux extensions 10h payées, soit 40 heures, les heures supplémentaires sont gratuites. Remarque : le forfait illimité permet une économie de 232,89 € !	Non applicable	310,29 €
A L' H E U R E	Heure planeur monoplace , hors forfait heures de vol ou pack	34,07 €	46,25 €
	Heure planeur biplace , hors forfait heures de vol ou pack	46,25 €	54,75 €
Treuillée ¹⁶ : décollage à l'unité, hors pack		11,44 €	

Exemples de budgets types hors décollages :

Junior illimité	-25 ans	Sénior illimité	+25 ans	Sénior 20h	+25 ans
Cotisation	94,17 €	Cotisation	94,17 €	Cotisation	94,17 €
Frais fonctionnement	146,01 €	Frais fonctionnement	237,27 €	Frais fonctionnement	237,27 €
Licence assurance FFVP	93,06 €	Licence assurance FFVP	198,56 €	Licence assurance FFVP	198,56 €
Forfait hdv illimitées	750,00 €	Forfait hdv illimité	1 137,90 €	Forfait 20 heures	750,00 €
Total	1 083,24 €	Total	1 667,90 €	Total	1 280,00 €

Junior à l'heure	-25 ans	Sénior à l'heure	+25 ans	Sénior 20h+10h	+25 ans
Cotisation	94,17 €	Cotisation	94,17 €	Cotisation	94,17 €
Frais fonctionnement	146,01 €	Frais fonctionnement	237,27 €	Frais fonctionnement	237,27 €
Licence assurance FFVP	93,06 €	Licence assurance FFVP	198,56 €	Licence assurance FFVP	198,56 €
15 heures de vol mono	511,05 €	15 heures de vol mono	693,75 €	Forfait 20 heures	750,00 €
Total	844,29 €	Total	1 223,75 €	Extension 10 heures	310,29 €
				Total	1 590,29 €

¹³ Le forfait heure de vol illimité peut être payé en trois fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁴ Le forfait 20 heures de vol peut être payé en deux fois. Il n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁵ L'extension 10 heures de vol est payable en une fois. Elle n'est ni convertible, ni remboursable.

¹⁶ Pour maintenir les compétences des pilotes du treuil, une treuillée d'entraînement en planeur est attribuée pour dix planeurs lancés.

DIVERS

<p>Remorquage selon disponibilité de l'appareil. Tarifs basés sur ceux du Comité Régional Bretagne pouvant évoluer. Exemples à titre indicatif : à 300m QFE à 500m QFE à 800m QFE à 1000m QFE Dépannage air</p> <p>Consulter les tarifs en vigueur de l'activité ULM remorqueur régional : http://www.planeur-bretagne.fr => « ULM Remorqueur »</p>	<p style="text-align: right;">15,99 € 24,28 € 33,70 € 46,98 € 120,00 €/heure</p>
<p>Hébergement hangar d'un planeur à l'année : <i>le planeur sera hébergé dans le hangar, à un emplacement désigné par l'association. Il pourra être demandé au propriétaire de stocker provisoirement son planeur en remorque. L'hivernage hangar de la remorque et son parking extérieur sont également inclus.</i></p>	<p style="text-align: right;">Envergure > 18m 1137,69 € Envergure <= 18m 1087,69 €</p>
<p>Hébergement hangar d'un planeur à la journée (nuit) : <i>le planeur monté sera hébergé durant une nuit dans le hangar à un emplacement désigné par l'association.</i></p>	<p style="text-align: right;">12,15 €</p>
<p>Parking extérieur remorque planeur au mois : <i>stockage extérieur d'une remorque planeur par tranche de 30 jours, indivisible.</i></p>	<p style="text-align: right;">38,01 €</p>
<p>Hivernage hangar d'une remorque en hangar : <i>du 15 octobre au 15 mars. Le parking extérieur de la remorque est inclus du 16 mars au 14 octobre suivants.</i></p>	<p style="text-align: right;">328,53 €</p>